

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2009

GRAND PARIS - (n° 2068)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 335 Rect.

présenté par
M. Albarello

à l'amendement n° 96 de M. Lagarde

à l'ARTICLE 3

À l'alinéa 4, substituer au mot :

« ou »

le signe :

« , ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement rédactionnel de précision.